

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un grand plaisir doublé d'un grand honneur pour moi de représenter l'Assemblée des Départements de France à cette 1^{ère} conférence nationale du sport.

Je tiens à excuser Claudy LEBRETON, le Président de l'Assemblée des Départements de France, retenu et qui m'a chargé de le représenter à cette première conférence nationale du sport ce qui montre, s'il en était besoin, l'attachement des Départements aux politiques sportives.

Avant tout, je me félicite de la tenue de ce rassemblement des forces vives du sport français auxquelles ont été associés les représentants des collectivités territoriales.

Sans aucun doute, nos préoccupations de dirigeants, de responsables, d'élus, aujourd'hui convergent vers l'intérêt que nous portons tous au sport, à ses pratiques et surtout à son avenir, dans un contexte de plus en plus complexe et contraint.

Lorsque j'ai préparé mon intervention, j'ai lu avec attention la lettre de présentation de cette journée et j'y ai relevé quelques mots clés : gouvernance, financement, cohérence, synergie....

Que mettons-nous, Nous.... Départements, derrière ces termes, effectivement très actuels comme le souligne Monsieur SERANDOUR.

Tout d'abord, sachez que l'Assemblée des Départements de France mène une démarche approfondie sur la mise en œuvre des politiques sportives départementales fondée comme chacun sait, sur la clause de compétence générale.

Cette démarche est conduite, bien sûr, dans le cadre de notre convention de partenariat avec le Comité National Olympique et Sportif Français mais également avec l'association « Sports et Territoires ».

Deux enquêtes nationales, la première en 2002, la seconde en 2007 ont permis de dresser un état des lieux précis des politiques sportives départementales.

Premier constat : aujourd'hui la totalité des départements français développent sur leur territoire une politique sportive volontariste.

Deuxième constat : le champ d'application des politiques sportives départementales a évolué, il s'étend désormais aux associations et institutions départementales telles que les comités départementaux sportifs, les services déconcentrés de l'Etat, les services de la préfecture etc...

A la fois interface active avec le terrain et échelon de proximité, les conseils généraux interviennent de plus en plus en soutien des associations locales (exemple : en Moselle, 2100 associations sont aidées par le CG57).

Dans d'autres cas, la politique sportive s'appuie sur des ressources départementales ou locales (communes ou associations) pour impulser des actions spécifiques multi partenariales en direction de publics-cible (collégiens, rmistes...) ou en fonction de priorités territoriales établies sur la base de diagnostics.

En conséquence, le mode de partenariat en a été radicalement transformé. D'une logique de guichet on est passé à une démarche de contractualisation et de conventionnement.

Troisième constat : malgré les transferts de compétences liés à l'acte 2 de la décentralisation (notamment les TOS et les routes nationales) qui ont fait évoluer le budget moyen des départements de plus de 50%, le budget moyen consacré aux sports est passé de 5 584 081 € à 6 230 273 € soit une progression de 11%.

Le montant de l'effort sportif par habitant a évolué de 8,07 € en 2002 à 10,49 € en 2007.

Cette évolution positive dans un contexte d'augmentation des charges et de maîtrise budgétaire, est révélatrice de la reconnaissance par les départements du sport comme outil de promotion, comme vecteur de lien social et comme facteur de structuration du territoire départemental.

Alors que peuvent craindre ou attendre les départements d'une nouvelle gouvernance du sport ?

La définition même de la gouvernance renvoie au lieu de la décision et c'est bien là en partie le cœur du problème.

Dans le domaine qui nous concerne aujourd'hui le prescripteur n'est plus le financeur.
Alors Qui décide ? Qui paye ?

Certes on peut craindre pour le sport un mode réducteur du type : « je paye, donc je décide » on en a vu les conséquences aux jeux olympiques de PEKIN avec le décalage horaire des finales imposé par les chaînes américaines pour coller avec le Prime Time outre atlantique.....

On devrait se préserver également d'un nouveau mode de gouvernance qui consisterait à segmenter le sport pour lui attribuer un niveau de compétence territoriale exclusif.

Ainsi, comme je l'ai déjà entendu, le sort réservé aux départements pourrait se résumer à la gestion des sports de nature qui représente, soit dit en passant, moins de 10% des budgets consacrés au sport dans les départements.

Quels bénéfices, quel progrès pour le sport si une telle configuration venait à se mettre en place ?

Les associations ont bien plus besoin d'accompagnement et de simplification des démarches administratives que d'une multiplication de leurs interlocuteurs.

On pourrait sans trop exagérer se projeter dans une situation où un dirigeant d'un club d'aviron, par exemple, devrait faire un projet pour financer ses sportifs de haut niveau au conseil régional, un autre à sa commune pour sa section d'animation, une démarche au conseil général pour l'utilisation des voies navigables et une autre à la DRJS pour ses actions sport santé ou pour les aides à l'emploi !!!

A ce rythme, l'essoufflement des dirigeants déjà constaté dans les études du CNRS de Viviane TCHERNONOG se transformerait vite en asphyxie ! Pour mémoire cette étude faisait déjà état d'une augmentation de 33% du temps de travail des dirigeants associatifs.

Le sport, dans la diversité qui le caractérise aujourd'hui, peut-il vraiment se gérer comme une compétence obligatoire tel que le social, les routes ou les établissements scolaires ? Nous n'avons pas face à nous des chefs d'entreprises, même si bien souvent on leur demande les mêmes compétences, nous avons des dirigeants bénévoles et, sans langue de bois, qui sont aussi nos électeurs !

En outre, il faut garder à l'esprit que les services départementaux des sports traitent actuellement en moyenne près de 700 dossiers par an en fonctionnement et investissement. Quid du soutien des initiatives locales, du diagnostic, du projet territorial, des projets transversaux dans lesquels les services départementaux des sports sont de plus en plus engagés ?

Le mouvement sportif ne doit pas craindre de perdre son âme à travailler dans le sens des grands enjeux de territoire quitte, parfois, à évoluer vers un mode inhabituel de relations plutôt ascendantes entre les différents acteurs du sport fédéral et les collectivités. Nous défendons tout autant l'intérêt général que la démarche d'excellence !

En fait, pour nous, le véritable enjeu c'est la cohérence ; Cohérence dans les stratégies, cohérence dans les méthodes, cohérence des synergies de territoire...

Une cohérence qui prend toute sa valeur dans le respect des enjeux et des stratégies de chacun. Car, au risque d'être provocateur, si le sport doit rester une finalité pour les fédérations, il ne l'est pas pour les collectivités !

Pourtant il représente un véritable outil, je dirai même que le sport est un maillon fort du projet de territoire.

Par sa richesse, ses valeurs, ses fondements il sert, dans toutes ses dimensions (animation, haut niveau, événements) les intérêts de la collectivité territoriale.

Le sport est un facteur d'attractivité : par les politiques d'aménagement des équipements sportifs, par la communication et l'excellence du sport.

Le sport est un facteur de lien social et de maintien du maillage associatif dans les zones urbaines ou rurales.

Le sport est un animateur des territoires au travers des événements sportifs, événements dont le caractère mobilisateur et populaire se vérifie tous les week-end.

Et ici je ne cite que des facteurs dont l'impact est directement mesurable en termes de spectateurs, de pratiquants, de nombre d'associations etc...

Je pourrai encore parler de la contribution du sport à l'éducation à la citoyenneté, à la santé, à l'insertion, à la continuité éducative des jeunes, à la réduction de la fracture sociale. Serait-il présomptueux de vouloir prétendre en mesurer l'impact ?

Voici quelles sont nos propositions en matière de gouvernance :

- 1) Placer la cohérence territoriale au cœur de la démarche de gouvernance : les caractéristiques sociales, démographiques et économiques sont très différentes d'un département à l'autre.
- 2) Définir à chaque échelon territorial quelle est la plus value de l'action sportive en se donnant les moyens d'un diagnostic différencié.
- 3) Prendre en compte la structure associative dans son ensemble, sa diversité, sa complexité et éviter de segmenter à outrance au risque d'épuiser les dirigeants associatifs.
- 4) Encourager le multi partenariat, générateur d'économie, y compris avec le secteur privé, dans le respect des stratégies de chacun des acteurs et de l'intérêt général.
- 5) Enfin tout cela commence par donner aux financeurs que sont les collectivités une voie délibérative dans les instances du CNDS.

Ici s'achève mon intervention. Et à celles et ceux que je n'aurais pas su convaincre je vais terminer par une note beaucoup plus pragmatique.

Que l'on prône la suppression des départements

Ou la suppression de la clause de compétence générale en matière sportive, le calcul est rapide : 6 millions trois cent mille euros multiplié par 100 départements.... Le manque à gagner pour le sport français s'élèverait à 630 millions d'euros !

Retirer ou amoindrir la compétence sportive des départements, ce serait couper le mouvement sportif d'une source de financement fort appréciable. Ce serait aussi priver le mouvement sportif d'un appui de proximité qui fait, chaque jour, ses preuves.

Dans son livre blanc « La raison du plus sport », le Comité National Olympique et Sportif Français notait que le mouvement sportif est un organisme vivant qui a besoin de racines pour se développer. C'est dans les territoires que ces racines puisent leurs ressources humaines, matérielles et financières. Tout bon jardinier vous le dira : « ce n'est pas en coupant une racine » que l'on fortifie une plante.

Jean FRANÇOIS
Vice-président du Conseil Général de la Moselle,
chargé des sports